



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2016-10

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-10-05-001 - Arrêté délégation signature DPSRI - septembre 2016 (3 pages)	Page 3
IDF-2016-09-20-018 - ARRETE n° DS-2016/89 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 7

Agence régionale de santé

IDF-2016-10-05-001

Arrêté délégation signature DPSRI - septembre 2016

Arrêté délégation signature DPSRI - septembre 2016

**ARRETE n° DS- 2016/
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux programmes d'éducation thérapeutique du patient

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Luc GINOT, délégation de signature est donnée dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Lise JANNEAU, Directrice du pôle «Offre en prévention et promotion de la santé»
- Monsieur Bernard KIRSCHEN, conseiller auprès du directeur de la Promotion de la santé et de la réduction des Inégalités
- Madame le Docteur Isabelle CHABIN-GIBERT, responsable du département « Précarité – PRAPS – Cohésion sociale »
- Madame le Docteur Anne LAPORTE, responsable du département « appui méthodologique et SI »
- Madame le Docteur Laurence DESPLANQUES, responsable du département « Périnatalité – IVG »
- Madame le Docteur Isabelle FAIBIS, responsable du département « Identification des Besoins et orientations en santé publique et Parcours »
- Madame le Docteur Christiane BRUEL, responsable du service « entrées et séjours des étrangers demandeurs d'asile »

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable du département « régulation de l'offre »
- Madame Delphine VILAIN, responsable du département « personnes en difficultés spécifiques »
- Monsieur Yann HEMON, responsable du département « pathologies chroniques – ETP »

Article 5

L'arrêté n°DS-2015/255 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 5 octobre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-20-018

ARRETE n° DS-2016/89

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Arrêté DS général DA sept 2016 - RAA

Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2016/89
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie et de Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du département « Offre aux personnes âgées »
- Madame Anne GARREC, Responsable du département de « Offre aux personnes handicapées »

Article 5

Le Directeur de l'Autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS